

aucune manière cette compagnie à élargir son champ d'activité au sein de l'économie canadienne.

Non seulement elle relèverait le coût des assurances mises à la disposition des Canadiens, mais cette compagnie, par sa nature même et du fait qu'elle sera la propriété d'étrangers, drainerait en dehors de nos frontières les revenus des Canadiens, au point où ses profits seraient ajoutés aux coûts réels d'établissement dans une entreprise d'assurance. Même si cette thèse a été exposée bien des fois, au Parlement, mais pas plus souvent que l'exigeaient les circonstances, il me semble, en effet, que cette abondance constante de propositions dont nous avons été saisis en vue de la constitution en corporation de nouvelles compagnies d'assurance devrait être un signe pour la Chambre et pour les Canadiens qu'à titre de représentants des Canadiens au Parlement, nous permettons la continuation d'un état de choses où il est évident pour certaine gens qu'ils seront assurés d'avoir la chance de se livrer à une entreprise des plus lucratives.

C'est pour cette raison que moi-même et certains de mes collègues nous sommes efforcés de dire clairement qu'il s'agit là d'un état de choses que nous ne saurions approuver. Il est temps, que le Parlement examine la chose d'un peu près. Il est temps que le peuple canadien apprenne combien il se fait rouler par ces gens qui posent aux bienfaiteurs en offrant, comme ils disent, l'occasion de s'assurer contre les pertes personnelles.

Je comprends difficilement avec quel calme la majorité des membres de cette Chambre—et bien sûr, en jetant un coup d'œil autour de moi, je constate l'absence d'une foule de députés—peuvent en général accepter que se continue cette situation, à un moment où le ministre des Finances (M. Sharp) nous déclare que le pays souffre de difficultés économiques et même d'une crise. De tous les coins de la Chambre, des députés expriment leur crainte des dangers et des répercussions de l'inflation dont souffre actuellement le pays, et pourtant bien peu de gens se rendent compte des vraies causes de l'inflation.

• (6.10 p.m.)

Le député de High-Park, qui a parrainé le bill lors de sa deuxième lecture, a déclaré que l'adoption du projet de loi ferait augmenter le nombre d'emplois au Canada. Plus j'y pense, plus j'ai l'impression que même si

cette société avait un plus grand nombre d'emplois à offrir, ce serait au détriment d'une autre société. On se souvient sans doute des paroles de mon collègue, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), qui a répondu que le nombre d'employés pourrait s'accroître, mais qu'il y a déjà assez d'établissements et de gens dans le pays pour fournir les services d'assurances dont il a besoin. Selon lui, l'accroissement du nombre d'employés serait plutôt négligeable.

Cet argument, il me semble, fait voir que la situation s'aggraverait dans notre pays en proportion du nombre de gens qui se dépendent en activités non productives de richesses.

**M. Martin:** Encore des parasites.

**M. Barnett:** Je crois avoir employé ce terme en maintes occasions. Ces gens sont bel et bien des parasites de notre société, et voilà le genre d'activités qui, à mon sens, sont à l'origine de l'inflation. Il y a des gens, présentement en affaires dans ce secteur, qui sont parfaitement capables de faire le même travail. En accroissant leur nombre, nous ne faisons simplement qu'empêcher certaines personnes de concourir à une activité productive ayant quelque utilité pour l'économie générale de notre société.

On ne pourrait en donner un meilleur exemple que tout ce domaine de l'assurance contre les dommages, les accidents et les pertes de biens. Nous avons entendu beaucoup de débats dans notre pays au sujet de l'assurance-automobile, une des catégories d'assurance que la société se propose d'offrir. On trouve un exemple d'assurance efficace et bon marché dans ce domaine; je veux parler du régime public d'assurance-automobile de la Saskatchewan. Les seuls frais généraux sont le traitement du préposé qui vend les plaques d'immatriculation car l'assurance est donnée en même temps. Il y a aussi, bien entendu, des frais connexes de comptabilité.

L'amendement présenté à la Chambre suggère qu'il n'est pas dans l'intérêt du public de faire subir à ce bill une deuxième lecture. De nombreux débats ont été consacrés à un projet national d'assurance-maladie. Cette compagnie propose une assurance-maladie. Formule plus efficace et moins inflationniste, le gouvernement pourrait présenter des dispositions couvrant la maladie et la perte de revenu consécutive à la maladie comme un supplément au plan d'assurance frais médicaux que nous espérons voir entrer en vigueur le premier juillet prochain. Au lieu